

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Direction du transport aérien

Sous-direction du développement durable

Bureau de l'environnement

Note sur les motifs de l'arrêté portant classification
des avions légers selon leur indice de performance
sonore

L'objectif de l'arrêté est de donner une valeur réglementaire à la Classification des Avions Légers selon leur Indice de Performance Sonore (CALIPSO).

CALIPSO est un outil novateur destiné à concilier les attentes des riverains et l'intérêt des usagers. Il permet de traduire le bruit produit par l'avion en situation réelle de vol, en particulier lors des tours de piste qui constituent la principale source de gêne ressentie par les riverains.

